



Mission Locale AIJAM Montargis Gien

CENTRE VAL-DE-LOIRE

Une seule adresse pour tous vos projets
emploi, **formation**, **orientation**, **mobilité**,
santé, **apprentissage**



Construire ensemble, avec et pour les jeunes de 16 à 25 ans

La Mission Locale permet aux jeunes de 16 à 25 ans d'être écoutés, de bénéficier d'une aide personnalisée et de trouver des solutions pour avancer dans leur vie professionnelle (orientation, formation, emploi) et/ou dans leur vie personnelle (logement, santé, citoyenneté, mobilité...)



Siège et antenne



Siège

Centre Nelson Mandela

31 avenue Chautemps

45200 MONTARGIS

☎ 02.38.98.73.60

mlMontargis@aijam.com

8h30 - 12h30

Antenne

30 rue Paul Bert

45500 GIEN

☎ 02.38.67.25.62

mlGien@aijam.com

8h30 - 12h30

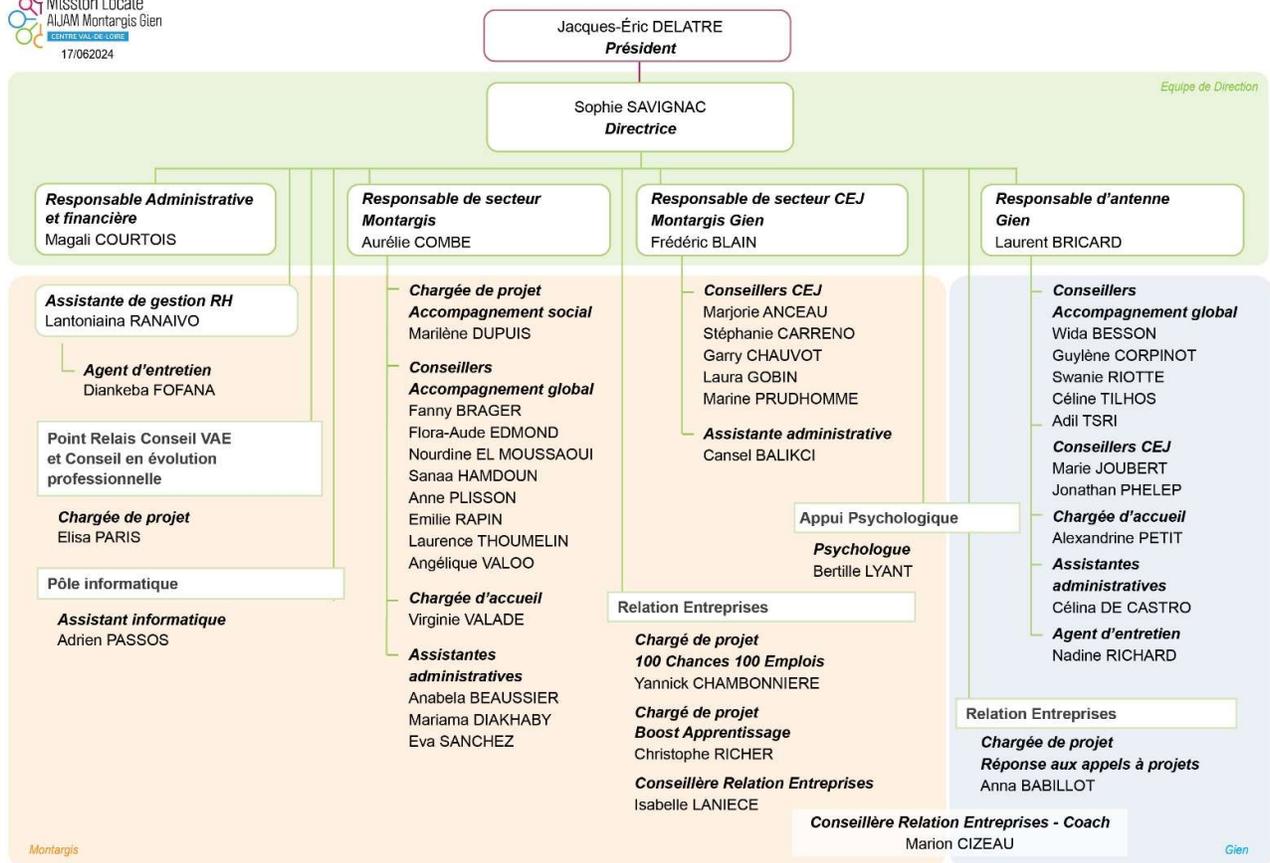


Permanences

Découvrez nos lieux de permanence, une ressource clé offerte par la Mission Locale pour répondre aux besoins de mobilité des jeunes. Cette liste vous offre une vue complète des endroits où nos services d'accompagnement sont disponibles, vous permettant ainsi de surmonter les défis de déplacement et d'accéder facilement à notre soutien personnalisé. Ensemble, nous éliminons les obstacles et facilitons votre chemin vers l'emploi et l'autonomie.

Communes	Jour par mois	Adresse
BELLEGARDE	Dernier Lundi du mois de 9h à 12h	Maison de l'intercommunauté 4 avenue de la Quiétude
BONNY SUR LOIRE	2ème Jeudi du mois de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30	15 avenue du Maréchal Leclerc Salle à droite du préau (Mairie)
BRIARE	Dernier Jeudi du mois de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30	Centre Médico-Social Rue des Grands Jardins
CHÂTEAU RENARD	Dernier Jeudi du mois de 9h à 12h et de 13h30 à 16h	CCAS 157 route de Châtillon
CHATILLON COLIGNY	Premier Jeudi du mois de 9h à 12h et de 13h30 à 16h00	Maison des services 8 chemin de la messe
CHATILLON SUR LOIRE	Dernier Mardi du mois de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30	Centre Médico Social Route de la Bayaudière
COURTENAY	2ème et 4ème Jeudi du mois de 9h à 12h et de 14h à 17h	Mairie 1 place Honoré Combe
FERRIERES EN GATINAIS	Dernier Lundi du mois de 13h30 à 16h	Locaux de la CC4V 4 place Saint Macé
LORRIS	Dernier Lundi du mois de 9h à 12h	Centre Médico-Social 7 route de la forêt
OUZOUER SUR LOIRE	Dernier Mercredi matin du mois de 9h à 12h	Centre Social Espace Gant 40 rue de la Forêt
SULLY SUR LOIRE	2ème et dernier Mardi du mois de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30	Maison France Services 32 rue Jeanne d'Arc

Organigramme



Un parcours d'accompagnement contractualisé

PACEA

PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT CONTRACTUALISE VERS L'EMPLOI ET L'AUTONOMIE

“ Le PACEA est un véritable levier d'insertion sociale et professionnelle ”

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le PACEA est un accompagnement global et personnalisé au service de l'accès des jeunes à la vie active et à l'autonomie. En partant des attentes et demandes du jeune, le conseiller référent élabore avec lui un parcours, en définissant des étapes et objectifs partagés, et en mobilisant les ressources internes ou externes à la Mission Locale. Il accompagne le jeune dans toutes les démarches à entreprendre, en assurant l'intermédiation avec les autres acteurs du territoire intervenant dans le parcours.

QUI EST CONCERNE ?

Tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus prêts à s'engager dans un parcours contractualisé d'accompagnement.

CARACTERISTIQUES

- ☞ Un diagnostic réalisé par un conseiller pour identifier la situation et les besoins du jeune
- ☞ Un contrat d'engagements réciproques d'une durée maximale de 24 mois entre un jeune et son conseiller Mission Locale
- ☞ Des phases d'accompagnement successives construites par le jeune et le conseiller qui peuvent comporter : des périodes de formation, d'immersions professionnelles, d'accompagnement socio-professionnel...
- ☞ Une allocation peut être accordée, en fonction de la situation et des besoins identifiés. Elle est destinée à soutenir ponctuellement la démarche d'insertion vers l'emploi et l'autonomie. Cette aide n'est pas systématique et elle est proratisée en fonction des besoins du jeune.

COMMENT EN BENEFICIER ?

Pour bénéficier du PACEA, le jeune doit s'adresser à sa Mission Locale.

Cet accompagnement est accessible à toute période de l'année.



Un parcours d'accompagnement spécifique

CEJ

CONTRAT
D'ENGAGEMENT
JEUNE

“ Un accompagnement intensif pour l'accès des jeunes à l'autonomie et à l'emploi ”



DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le CEJ est un accompagnement personnalisé avec un conseiller dédié pour aider le jeune à définir son projet professionnel et trouver un emploi. Il a pour objectif de mettre en action le jeune dans des situations de travail. Il va lui permettre de retrouver confiance en lui, en identifiant, valorisant et développant ses compétences sociales et professionnelles.

QUI EST CONCERNE ?

- Les jeunes de 16 à 25 ans révolus (ou 29 ans révolus lorsqu'ils disposent d'une reconnaissance de travailleur handicapé), qui ne sont pas étudiants, ne suivent pas une formation et présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable.
- En emploi à moins de 21 heures par semaine.

CARACTERISTIQUES

- ☞ Un contrat d'engagement réciproque de 6 mois entre un jeune et son conseiller en Mission Locale renouvelable
- ☞ Un parcours d'accompagnement intensif en collectif et en individuel
- ☞ Un programme intensif de 15 à 20 heures par semaine composé de différents types d'activités
- ☞ Une allocation mensuelle pour sécuriser le quotidien du jeune sous conditions de ressources.
- ☞ Une application sur le mobile pour suivre l'évolution du parcours du jeune et suivre ses engagements.

COMMENT EN BENEFICIER ?

Pour bénéficier du CEJ, le jeune doit s'adresser à sa Mission Locale. Cet accompagnement est accessible toute l'année.



L'accompagnement à l'insertion professionnelle

FORMATIONS

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Pour vous permettre d'acquérir des qualifications et des compétences nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle, le conseiller vous accompagne vers le dispositif de formation le plus adapté à vos besoins : le retour en formation initiale, la formation en alternance ou la formation continue.

LES CRITERES :

- ☞ Sélection de l'organisme de formation le plus adapté.
- ☞ Aide dans la rédaction du dossier d'inscription.
- ☞ Recherche d'une éventuelle solution de financement.
- ☞ Orientation vers une remise à niveau au regard des pré-requis exigés
- ☞ Octroi d'aides financières ponctuelles (mobilité, alimentaire...)

DISPOSITIFS

OBLIGATION DE FORMATION :

- ☞ Vous avez entre 16 et 18 ans ? Sans école, ni formation, ni emploi ?
- ☞ La mission locale vous accompagne pour trouver une solution.

FORMATION PROFESSIONNELLE :

- ☞ La mission locale vous aide à trouver une formation :
 - scolaire
 - continue
 - en alternance
 - à distance

COMMENT EN BENEFICIER ?

Le jeune peut s'adresser à son (sa) conseiller(ère) de la Mission Locale.



L'accompagnement à l'insertion professionnelle

EMPLOI

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Vous cherchez un emploi ? La mission locale vous aide à vous préparer au mieux, de la rédaction de votre CV à la préparation de votre entretien en passant par la recherche d'emploi. Nous travaillons avec de nombreuses entreprises locales.

LES CRITERES :

- ☞ Découverte des entreprises du territoire
- ☞ Découverte des sites spécifiques de recherche d'emploi
- ☞ Apprentissage à la candidature spontanée
- ☞ Aide dans la rédaction du dossier de candidature
- ☞ Simulations d'entretiens professionnels
- ☞ Orientation vers une remise à niveau au regard des pré-requis exigés par l'entreprise
- ☞ Octroi d'aides financières ponctuelles (mobilité, alimentaire...)

DISPOSITIFS :

100 CHANCES 100 EMPLOIS :

Bénéficiez d'un coaching intensif sur les savoir-être, les postures, votre CV, les entretiens. Plusieurs employeurs locaux vous suivront en vous apportant leurs conseils.

La Mission Locale de Montargis Gien, c'est un réseau d'employeurs de plus de 50 entreprises locales !

COMMENT EN BENEFICIER ?

Le jeune peut s'adresser à la Mission Locale, qui l'orientera vers le/la chargé(e) de relation entreprises si nécessaire.



L'accompagnement à l'insertion professionnelle

ALTERNANCE

DE QUOI S'AGIT-IL ?

L'alternance est un système de formation qui est fondé sur une phase théorique puis sur une phase pratique. Elle comprend deux types de contrat : le **contrat d'apprentissage** (formations initiales et diplômes de l'Education Nationale) et le **contrat de professionnalisation** (formations professionnelles et diplômes d'Etat ou de branches professionnelles).

QUI EST CONCERNE ?

Quel public ?	Quels employeurs ?
Les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus	Toutes entreprises du secteur privé et public

“ Un dispositif global qui donne à expérimenter l'aspect pratique et théorique ”

CARACTERISTIQUES :

- ☞ Un diplôme d'État ou un titre à finalité professionnelle inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).
- ☞ Un CDD de 6 mois à 3 ans (jusqu'à 4 ans pour les travailleurs en situation de handicap) ou en CDI.
- ☞ La rémunération du jeune varie entre 27 et 100% du SMIC en fonction de l'âge et de la progression dans le cycle de formation.
- ☞ Dans le cadre du plan #1jeune1solution, une aide exceptionnelle est mise en place pour les employeurs : 6 000 € pour un alternant en contrat d'apprentissage.

COMMENT EN BENEFICIER ?

Le jeune ou l'entreprise peut s'adresser à la Mission Locale.

Retrouvez plus d'informations sur www.alternance.emploi.gouv.fr



L'accompagnement à l'insertion professionnelle

PEC-CAE



“ Une solution pour accéder à l'emploi dans le secteur non-marchand ”

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le Parcours Emploi Compétences (CUI-PEC) est un **contrat de travail dans le secteur non marchand** qui facilite, grâce à une aide financière pour l'employeur, l'accès durable à l'emploi.

QUI EST CONCERNE ?

Quel public ?	Quels employeurs ?
<ul style="list-style-type: none">• Jeunes de 16 à 25 ans demandeurs d'emploi de longue durée ou avec un niveau scolaire 1 et 2 ou sur le dispositif CEJ : prise en charge de 30%• Jeunes de 16 à 25 ans : prise en charge de 30% (jusqu'à 29 ans pour les jeunes en situation de handicap : RQTH)• Publics Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et Publics Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) demandeurs d'emploi : prise en charge de 60% <p>Le montant de l'aide de l'Etat est exprimé en taux de prise en charge par rapport au SMIC.</p>	Les employeurs du secteur non marchand.

Attention ! selon l'arrêté préfectoral à la date en cours en date du 29 avril 2024

CARACTERISTIQUES :

- ☞ Un contrat de droit privé à durée déterminée ou indéterminée
- ☞ La durée de l'aide est fixée entre 9 mois et 12 mois minimum pour les contrats initiaux
- ☞ Renouvellement de 6 mois possible dans la limite de 24 mois (60 mois pour les personnes reconnues travailleurs handicapées)
- ☞ Le CUI-PEC peut être à temps plein ou à temps partiel).

COMMENT EN BENEFICIER ?

Le jeune ou l'entreprise peut s'adresser à un ou une Chargé(e) de Relation Entreprise de la Mission Locale.



L'accompagnement à l'insertion professionnelle

PEC-CIE



“ Le CUI-CIE vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles ”



DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le Parcours Emploi Compétences (CUI-PEC) est **un contrat de travail dans le secteur non marchand** qui facilite, grâce à une aide financière pour l'employeur, l'accès durable à l'emploi.

QUI EST CONCERNE ?

Quel public ?	Quels employeurs ?
Pour les jeunes de 16 à 25 ans : <ul style="list-style-type: none">• de niveau scolaire 1 ou 2,• entrés sur le dispositif du Contrat d'Engagement Jeune• en suivi RSA	Les employeurs du secteur marchand. Le montant de l'aide de l'Etat est exprimé en taux de prise en charge par rapport au SMIC. Elle ne peut excéder 47% du SMIC brut pour un contrat de 20 heures hebdomadaires minimum.

Attention ! selon l'arrêté préfectoral à la date en cours en date du 29 avril 2024

CARACTERISTIQUES :

- ☞ Un contrat de droit privé, à durée déterminée ou indéterminée
- ☞ La durée de l'aide est fixée entre 6 et 10 mois pour les contrats initiaux
- ☞ Renouvellement de 6 mois possible dans la limite de 24 mois (60 mois pour les personnes reconnues travailleurs handicapés)

COMMENT EN BENEFICIER ?

Le jeune ou l'entreprise peut s'adresser à un ou une Chargé(e) de Relation Entreprise de la Mission Locale.

L'accompagnement à l'insertion professionnelle

PMSMP

PÉRIODE DE
MISE EN
SITUATION EN
MILIEU
PROFESSIONNEL

“ Une opportunité de se
confronter aux situations réelles
des métiers ”



DE QUOI S'AGIT-IL ?

La période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) permet aux jeunes en recherche d'emploi ou en phase de réorientation de se confronter à des situations réelles pour découvrir un métier ou un secteur d'activité, confirmer un projet professionnel ou initier une démarche de recrutement.

QUI EST CONCERNE ?

Quel public ?	Quels employeurs ?
Tous les jeunes accompagnés par la Mission Locale.	Toute personne morale disposant d'un SIRET et d'une responsabilité civile peut accueillir un jeune en PMSMP si l'employeur déclare prendre les mesures nécessaires à l'organisation de cette immersion (entreprise, association, etc.).

CARACTERISTIQUES :

- ☞ Une convention signée en amont du stage entre l'employeur, le jeune et la Mission Locale afin de définir le cadre (période, durée, objectifs, tutorat...) et garantir une couverture sociale
- ☞ Une durée de 15 jours renouvelable 1 fois par entreprise et par an
- ☞ Période non rémunérée
- ☞ La couverture sociale du jeune est assurée par le prescripteur
- ☞ La couverture accident du travail est assurée par le prescripteur

COMMENT EN BENEFICIER ?

Pour réaliser une PMSMP, le jeune peut s'adresser à sa Mission Locale, France Travail ou Cap Emploi.

L'accompagnement à l'insertion professionnelle

SERVICE CIVIQUE



DE QUOI S'AGIT-IL ?

L'objectif du Service Civique est de proposer au jeune un engagement citoyen dans un cadre professionnel. Il pourra alors acquérir de l'expérience, monter en compétences et gagner en confiance, quel que soit son niveau de formation. Le volontaire s'implique sur une mission d'intérêt général dans 1 des 9 domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la nation : Solidarité, Santé, Education pour tous, Culture et Loisirs, Sport, Environnement, Mémoire et Citoyenneté, Développement International et Action Humanitaire, Intervention d'urgence.

QUI EST CONCERNE ?

Quel public ?	Quels employeurs ?
Tous les jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap, sans condition de diplômes.	Associations, collectivités territoriales, établissements publics. Pour accueillir un volontaire, vous pouvez soit demander un agrément individuel sur le site du Service Civique, soit bénéficier de l'agrément collectif d'une union ou d'une fédération (dont les Missions Locales).

“ Un engagement volontaire au service de l'intérêt général ”



CARACTERISTIQUES :

- ☞ Une mission de 6 à 12 mois en France ou à l'étranger (non renouvelable) Une durée hebdomadaire de 24 heures minimum
- ☞ Une formation civique et citoyenne incluse
- ☞ Une indemnité de base de 504.98 € versée par l'Etat et une indemnité complémentaire de 114.85 € versée par la structure d'accueil (soit un total de 619.83 euros).

COMMENT EN BENEFICIER ?

Pour réaliser un Service Civique, le jeune peut s'adresser à sa Mission Locale. ou sur : www.service-civique.gouv.fr

L'accompagnement à l'insertion professionnelle

CPF

Compte
Personnel de
Formation



DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le Compte personnel de formation (CPF) permet à toute personne active, dès son entrée sur le marché du travail et jusqu'à la date à laquelle elle fait valoir l'ensemble de ses droits à la retraite, d'acquérir des droits à la formation mobilisables tout au long de sa vie professionnelle. L'ambition du Compte personnel de formation (CPF) est ainsi de contribuer, à l'initiative de la personne elle-même, au maintien de l'employabilité et à la sécurisation du parcours professionnel.

QUI EST CONCERNE ?

Le Compte personnel de formation (CPF) s'adresse à :

- ☞ toutes les personnes de 16 ans et plus
- ☞ par dérogation, les jeunes de 15 ans, ayant signé un contrat d'apprentissage, sont également concernés.

SPRO

Service
Public
Régional de
l'Orientation

DE QUOI S'AGIT-IL ?

SPRO est un service d'information de proximité qui répond à vos questions concernant l'orientations professionnelle (formation et métiers) « tout au long de sa vie ». Il permet de faciliter vos démarches (réduction du nombre d'interlocuteurs, réponse plus immédiate et adaptée à votre situation).

Cet accompagnement, c'est la voie ouverte vers des formations courtes ou longues, c'est la possibilité de faire valoir ses droits pour évoluer professionnellement.

QUI EST CONCERNE ?

Le SPRO s'adresse à tout le monde. C'est tout au long de la vie, en formation, salarié, demandeur d'emploi ou en reconversion.

COMMENT EN BENEFICIER ?

Le jeune peut s'adresser à la Mission Locale et se renseigner sur le site :

- ☞ www.etoile.regioncentre-valde Loire.fr (rubrique SPRO)www.votre-compte-cpf.fr



L'accompagnement psychologique

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Permanence d'une psychologue à la Mission Locale, pour les jeunes en position de stress, d'angoisse, afin de travailler la confiance en soi vers un entretien d'embauche, une entrée en formation, pour des problèmes personnels ou familiaux

QUI EST CONCERNE ?

Tous les jeunes de 16 à 25 ans inscrits à la Mission Locale de Montargis-Gien.

CARACTERISTIQUES :

La psychologue est à leur écoute et peut les recevoir sur rendez- vous à la Mission Locale. Les rendez-vous en individuels sont gratuits, anonymes et confidentiels.

COMMENT EN BENEFICIER ?

Le jeune doit se rapprocher de sa conseillère référente pour avoir un rendez-vous avec la psychologue.



L'accompagnement social

DE QUOI S'AGIT-IL ?

L'accompagnement social :

- ☞ se conçoit dans une relation contractuelle,
- ☞ se construit par l'écoute et le soutien afin d'établir une relation de confiance,
- ☞ doit être un tremplin pour l'émergence d'un projet de vie.

L'accompagnement social s'organise autour de :

- ☞ diagnostics et enquêtes sur la situation sociale,
- ☞ montages de dossiers d'aides financières selon les critères d'instruction du Département ou autres partenaires spécifiques.

QUI EST CONCERNE ?

Tous les jeunes de 18 à 25 ans inscrits et suivis à la Mission Locale de Montargis-Gien.

CARACTERISTIQUES :

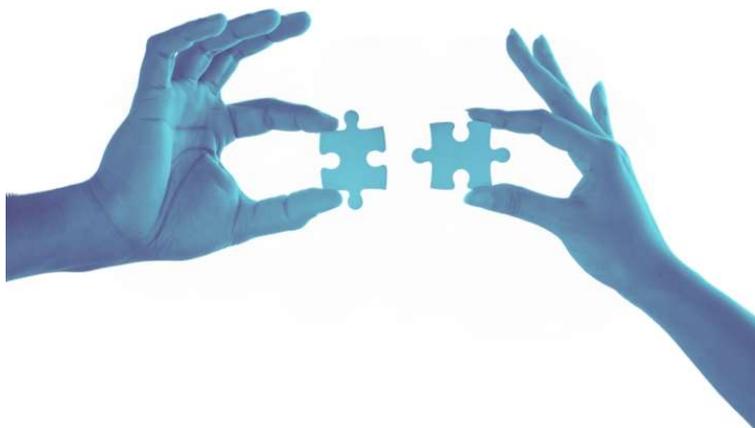
L'accompagnement social permet d'aider le jeune dans ses difficultés au regard de ses situations financière, familiale, personnelle, de santé, d'accès au logement ou dans ses démarches administratives.

Objectifs et étapes à atteindre :

- ☞ Instruire les demandes d'aides financières auprès du Conseil Départemental
- ☞ Soutenir le jeune dans toutes ses démarches administratives, notamment pour l'ouverture ou le maintien des droits sociaux
- ☞ Maintenir le jeune dans une dynamique d'élaboration d'un projet d'insertion sociale et professionnelle.
- ☞ Mettre en œuvre toutes les actions favorisant l'autonomie, l'exercice de la citoyenneté, l'accès aux soins et encourager l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs.
- ☞ Organiser les relais de la prise en charge de la situation individuelle du jeune vers les partenaires du territoire.

COMMENT EN BENEFICIER ?

Le jeune doit se rapprocher de la conseillère référente.



L'accompagnement à la mobilité

La mobilité est un élément essentiel tant dans la recherche d'emploi, de formation que dans les démarches quotidiennes.

Le conseiller Mission Locale renseigne le jeune sur toutes les solutions mobilité de son territoire :

- ☞ Covoiturage
- ☞ Aide au permis de conduire
- ☞ Location de deux-roues ou de voiture
- ☞ Transports en commun

CHEQUIER REGIONAL POUR L'EMPLOI

DE QUOI S'AGIT-IL ?

La Région Centre-Val de Loire veut faciliter la recherche d'emploi pour ses administrés. Pour cela elle a créé le chéquier régional pour l'emploi qui permet aux demandeurs d'emploi de voyager gratuitement en Région Centre-Val de Loire pour effectuer leurs démarches.

CARACTERISTIQUES

Valable 12 mois, ce chéquier comporte 10 billets REMI gratuits, pour un trajet défini dans tous les trains Région (TER) et cars REMI circulant en Région Centre-Val de Loire.

COMMENT EN BENEFICIER ?

Pour obtenir un chéquier régional pour l'emploi, le jeune peut directement se renseigner auprès de sa Mission Locale, des agences France Travail.



CARTE REMI LIBERTE JEUNE

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Afin de faciliter des déplacements en train et en car aux jeunes, la Région Centre-Val de Loire met en place la Carte Rémi Liberté Jeunes qui propose des tarifs avantageux.

CARACTERISTIQUES

Avec la Carte Rémi Liberté Jeunes, les bénéficiaires ont une réduction toute l'année de réduction de 50 % la semaine et gratuite le weekend sur les trajets en car ou en train TER en Centre-Val de Loire.

COMMENT EN BENEFICIER ?

Il est possible de faire une demande en gare (20€) ou via la plateforme numérique YEP'S (gratuit). Pour plus d'information, le jeune peut se rapprocher de sa Mission Locale, d'une agence France Travail.



L'accompagnement vers l'accès au logement

Toutes les Missions Locales travaillent avec les services logement et avec des associations locales dans un seul et unique but : trouver un hébergement aux jeunes qui souhaitent accéder à leur autonomie.

- ☞ Les Missions Locales proposent leur expertise pour de nombreuses démarches :
- ☞ Préparation du dossier de logement
- ☞ Accompagnement à la demande d'aides (APL, FSL...)
- ☞ Accès à l'offre locative Action Logement et plateforme AL'In
- ☞ Appui d'une demande de logement
- ☞ Recherche d'un hébergement d'urgence
- ☞ Déclenchement d'aides financières ponctuelles en cas de difficulté de paiement
- ☞ Mise en relation avec des associations, des assistantes sociales, des services logements municipaux, départementaux, régionaux
- ☞ Médiation entre le fournisseur d'électricité, d'eau ou de gaz et le jeune en cas de suspension de service et relai vers les assistantes sociales du Département pour l'instruction du FUL (Fonds Unité Logement).

Le jeune est invité à se rapprocher de son conseiller pour obtenir toutes les informations.



L'accompagnement vers l'accès à la santé

Prendre soin de soi c'est important ! A la Mission Locale, on peut se confier en toute discrétion sur la sexualité, la contraception, les interrogations sur certaines maladies...

Nos conseillers Mission Locale sont en mesure d'aider dans de nombreuses démarches :

- ☞ A accéder aux droits de santé
- ☞ A obtenir la Carte Vitale
- ☞ A accéder à la protection universelle maladie
- ☞ A réaliser un bilan de santé
- ☞ A rencontrer des professionnels de santé, des permanences d'écoute, des psychologues
- ☞ A participer à des actions de prévention des pratiques à risques
- ☞ A obtenir des informations et une orientation vers les services adaptés du territoire.

SITES UTILES SANTE

www.ameli.fr

www.planning-familial.org

<https://demarchesadministratives.fr/pmi/montargis-45200>

<https://demarchesadministratives.fr/pmi/gien-45500>



L'accompagnement vers l'accès aux droits

Les jeunes ont des droits !

A la Mission Locale, on aide les jeunes à en tirer le meilleur parti.

Lors de son accompagnement, le jeune peut demander des informations ou des contacts sur divers sujets :

- ☞ Les démarches administratives et judiciaires
- ☞ L'accès aux titres d'identité et autres démarches citoyennes
- ☞ Les démarches de régularisation
- ☞ Le respect du droit du travail
- ☞ L'accès aux droits sociaux
- ☞ Les violences conjugales et familiales
- ☞ La non discrimination

Le jeune sera mis en contact avec un professionnel en mesure d'apporter le maximum d'informations.

DEMARCHES D'ACCES AUX DROITS

ICI 45

(Famille, santé, hébergement, logement, handicap perte d'autonomie, droits des femmes et des familles, isolement...)

www.ici45.fr



YEP'S, au service des jeunes du Centre-Val de Loire

YEP'S

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Vous avez entre 15 et 25 ans et vous habitez, travaillez et/ou étudiez en Centre-Val de Loire ? YEP'S s'adresse à vous ! À l'âge des choix et des décisions, de l'accès à l'autonomie, des « premières fois » (emploi, appartement, budget...), nos aides et bons plans visent à vous faciliter la vie.

QUI EST CONCERNE ?

Pour les jeunes de 15 à 25 ans résidant dans la Région Centre-Val de Loire.

CARACTERISTIQUES :

Le portail YEP'S est à la fois :

- ☞ un espace de gestion sur lequel vous pouvez vous inscrire et gérer vos informations personnelles pour profiter d'aides régionales,
- ☞ un espace d'information, où vous pourrez retrouver :
 - les aides et services dans la Région,
 - tous les bons plans des partenaires,
 - l'actualité de la Région et l'agenda des évènements et sorties, de l'offre culturelle de la Région...
- ☞ une ouverture au monde : YEP'S vous encourage à découvrir l'offre culturelle, à vous impliquer dans la vie citoyenne, à découvrir l'Europe et le monde.
- ☞ un espace de dialogue et de partage, où la Région pourra organiser des débats, vous consulter sur des sujets qui vous concernent... pour toujours rester à l'écoute des jeunes de 15 à 25 ans..

COMMENT EN BENEFICIER ?

Le jeune crée son compte et il choisit un identifiant YEP'S et un mot de passe. Il active ses cagnottes YEP'S !

Pensez à actualiser vos informations (statut, adresse ...). En effet, c'est capital pour bénéficier de nouveaux avantages. Cela vous permettra d'activer de nouvelles cagnottes..



Le pass des jeunes en
Centre-Val de Loire

15-25ans

Les ateliers proposés

Pour aider le jeune à avancer professionnellement et socialement, la Mission Locale de Montargis Gien lui propose d'assister à des ateliers thématiques.

